

MAIRIE DE NEUFVY SUR ARONDE (Oise)

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AOUT 2017

L'an deux mil dix-sept, le mardi huit août à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric RICHET, Maire-Adjoint.

Etaient présents : Mmes ENCONTRE Marie-Claude, GUIGAND Anne-Claire, DUBOIS Suzanne, MM LEDOUX Olivier, LAFORGE Jean-Pierre, RICHET Éric, GALLEMAN Francis.

Etaient absents : MM POSSIEN Christophe, d'ARRENTIERES Marc, BUFFENOIR Pascal, DUFOUR Bruno.

1. Contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement PMR des bâtiments communaux.

Monsieur Éric RICHET présente aux membres du Conseil Municipal la proposition de l'EURL DEWAELE HABITAT pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement MPR des bâtiments communaux, à savoir :

- Etude préliminaire ou diagnostic
- Avant-projet sommaire
- Avant-projet définit
- Dossier de permis de construire
- Projet de conception générale ou étude de projet
- Dossier de consultation des entreprises
- Mise au point des marchés de travaux
- Visa
- Direction et comptabilité des travaux
- Assistance opérations réception
- Dossier des ouvrages exécutés

Pour la mission, la rémunération est fixé au taux de 9.50% du cout prévisionnel du chantier soit 2 420.41 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le contrat de maîtrise d'œuvre tel que présenté et autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat.

2. Questions diverses

Concernant le logement communal, quelques travaux restent à faire, notamment :

- Fermer les conduits de la cheminée
- Changer le meuble de la cuisine
- Changer la baignoire pour y faire une douche
- Demander un devis à un électricien pour le fil de terre et la mise en place d'un tarif jour-nuit

La barrière de la salle des fêtes est à terre. Il faut prévoir une réunion de travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.